

## Fiche Action labellisée 2019

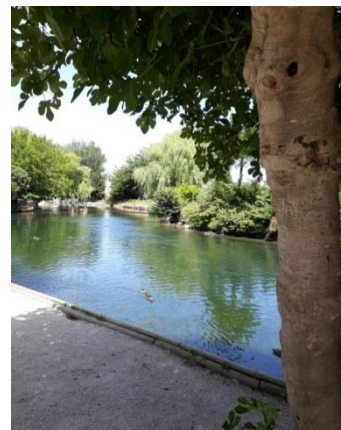
# LE THOR : un PLU en faveur de la biodiversité

### Contexte

Située dans le Vaucluse, le Thor est une commune traversée par la Sorgue, rivière surgie du gouffre de Fontaine de Vaucluse et divisée en plusieurs cours et réaux sur le territoire communal. Ce cours d'eau constitue un milieu écologique où s'épanouissent la flore et la faune comme les castors, les martins-pêcheurs ou le Barbeau méridional.

### Description de l'action

La commune a réalisé son Plan local d'urbanisme (PLU) entre 2012 et 2017 avec la volonté de préserver et valoriser son capital écologique et paysager, notamment en reconnaissant et en mettant en valeur le patrimoine de la Sorgue. Le document d'urbanisme a été réalisé selon la méthode de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme. Le recours à des zonages indicés « corridors écologiques », des linéaires de ripisylve ou des zones humides à conserver et/ou renforcer, par exemple, a permis une augmentation de la protection communément visée dans les PLU.



### Objectifs

- Favoriser la continuité de la végétation qui borde la Sorgue (ripisylve), notamment en milieu rural, voire périurbain (maintien d'un recul minimal des constructions de part et d'autre du cours d'eau)
- Restaurer le couvert végétal en bord de Sorgue dans le centre urbain
- Favoriser les continuités piscicoles (aménagement d'ouvrages hydrauliques)
- Protéger les espaces boisés remarquables le long de la Sorgue en milieu urbain
- Préserver la trame verte et bleue (la Sorgue et sa ripisylve, les canaux et les zones humides)
- Préserver la ressource en eau et limiter le risque de pollution
- Préserver les zones humides, les espaces verts et les bassins de rétention
- Limiter l'imperméabilisation des sols



Partenaires



Réalisée par



## Partenariats

---

Le **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues**, gestionnaire du milieu dont le rôle est de mener des actions globales sur la rivière et de veiller à la cohérence des actions locales, a été associé à l'élaboration du PLU.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été réalisée par les bureaux d'étude Citadia conseil, Even conseil, Terres et territoires, Biotope.

## Résultats

---

En zone agricole : **zonage indicé Aco** pour maintenir des corridors écologiques entre deux bras de Sorgue afin de rendre inconstructibles ces espaces ; **haies à conserver** pour leur rôle écologique aux abords des Sorgues (**article L 151-23 du code de l'urbanisme**).

Dans les espaces naturels : **zonage indicé Nco** pour interdire les extensions et constructions sur 25 m de part et d'autre des berges.

Concernant les ripisylves et les cours d'eau :

**Zonage EBC** (Espaces Boisés Classés) pour interdire de défricher les boisements rivulaires en milieu rural

Au titre de la trame verte et bleue, article **L 151-23 du code de l'urbanisme** pour maintenir le caractère végétalisé des abords des cours d'eau (ripisylves recensées au plan de zonage à conserver et continuité végétale à renforcer sur les tronçons dépourvus de végétation).

**Recul obligatoire des constructions** en bordure des rivières et cours d'eau (4 à 6 mètres en zone U, 25 m en zones A et N)

Dispositions visant à préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Obligation d'un pourcentage d'espaces verts de pleine terre dans les zones U et AU, dans les secteurs à nappes affleurantes, limitation de la superficie et de la profondeur des bassins de rétention dans les espaces verts, plantations obligatoires...)

Emplacements réservés pour réalisation de bassins de rétention

Pour tout projet engendrant une imperméabilisation des sols, le règlement impose des dispositifs de stockage et d'infiltration des eaux pluviales

Dispositions dans les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation)

Principes d'aménagement faisant apparaître la trame verte et bleue à préserver, des espaces verts de pleine terre et des bassins ou noues de rétention paysagers à réaliser, des franges végétalisées à conserver en bordure de canaux et rivières et aux interfaces bâties, espèces végétales à privilégier,...)